

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

DECISION n°67/2024

Commande publique – Marchés publics

**Prestation de Maîtrise d'Œuvre relative à l'aménagement du parc des bords de Vienne
de la commune du palais sur vienne**

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°6/2022 portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment le point 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

VU la consultation portant sur l'aménagement du parc des bords de Vienne de la commune du Palais sur Vienne, dont l'enveloppe financière globale prévisionnelle affectée aux travaux est de 480 000 euros HT, dont la publicité a été faite sur le profil acheteur (<https://www.e-marchespublics.com>) (référence annonce 1001173) ainsi qu'au BOAMP (référence annonce 24-24666) avec mise en ligne à partir du 28 février 2024 et dont la date de remise des offres était fixée au 09 avril 2024 à 12h00 ;

VU l'analyse établie et présentée par le Pôle attractivité et cadre de vie des six offres reçues et le choix de l'offre retenue ;

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : il est décidé d'attribuer le marché suivant :

- **Prestation de Maîtrise d'Œuvre relative à l'aménagement du parc des bords de Vienne de la commune du Palais sur Vienne**

Au groupement d'entreprises conjoint, solidaire, représenté par son mandataire, **Madame Célia MONEREAU**, gérante de l'**EURL REGARDS CROISES** (SIRET 538 766 502 00032), ayant son siège 52 rue Vénassier à LIMOGES (87000) et composé des membres suivants :

- **B2G INFRA**, Monsieur Gaëtan GOUILLLOUX (SIRET 899 018 105 00010) ayant son siège 32 impasse des Papillons à JOURGNAC (87800),
- **CONNEXION SPORT URBAIN**, Monsieur Frédéric SERRURIER (SIRET 820 494 417 00026) ayant son siège 1834 route des Tardy, Lieu-dit Le Collet à SAINT PIERRE D'ALVEY (73170).

pour un **montant forfaitaire provisoire de rémunération** fixé à **33 600,00 euros HT**, soit 40 320,00 euros TTC.

ARTICLE 2^{ème} : la présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3^{ème} : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publié sur le site internet de la collectivité. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait en Mairie, le 1^{er} juillet 2024
Ludovic GERAUDIE,
Maire du Palais-sur-Vienne

Transmis à la préfecture le : 03 juillet 2024
Publié le : 03 juillet 2024



Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 672024

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/07/2024

Objet : Décision d'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement du parc des bords de Vienne au Palais sur Vienne

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 03/07/2024 Agent de transmission : Jérôme BOUDIN

Acte : 67 - Attribution_Marché_MOe_Bords_de_Vienne.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20240701-672024-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/07/2024